



Le Gosier, le 13/06/2021

A  
Mme la Rectrice  
Parc d'activité la Providence  
97183 Les Abymes

Objet : Affectation définitive et phase d'ajustement

Mme la Rectrice,

Les résultats du mouvement 2021 sont connus depuis vendredi 11/06/2021. Nous souhaitons que vous puissiez être vigilantes concernant trois points :

1 - Nos collègues ayant obtenu une mutation doivent donc parfois la justifier dans les écoles pour la scolarité de leurs enfants, auprès de leurs propriétaires pour résilier leurs bails de location ....

Par conséquent, nous vous demandons de leur transmettre le plus rapidement possible les arrêtés d'affectation afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits avec une pièce officielle.

2 - Un certain nombre de postes sont restés vacants (mvt général ou spécifique). Pourriez-vous les faire connaître rapidement à nos collègues afin de garantir la totale transparence du mouvement ? Ils pourront ainsi faire valoir leur droit à recours sur les postes du mouvement général ou à affectation provisoire sur les postes spécifiques restés vacants.

C'est par exemple le cas pour :

- un poste d'Histoire Géographie non pourvu du Lycée Yssap de Sainte Anne libéré au mouvement inter.
- un poste spécifique d'EPS DNL anglais (et espagnol souhaitable) non pourvu au collège Quartier d'Orléans.

En effet, comme le précise les Lignes Directrices de Gestion ministérielles qui s'adressent aux enseignants titulaires :

- dans le - **1. Une politique visant à favoriser la mobilité des personnels tout en garantissant la continuité du service** - *"La politique de mobilité du MENJS a pour objectif de favoriser la **construction de parcours professionnels** tout en répondant à la **nécessité de pourvoir les postes vacants** afin d'obtenir la meilleure adéquation possible entre les souhaits de mobilité des agents et les **besoins des services**."*
- dans le - **1.2 Développement des postes spécifiques** - vous devez *"veiller à développer l'attractivité de ces postes et leur taux de couverture"*.

Par conséquent, ne pas permettre aux enseignants titulaires et qualifiés de demander une affectation à titre provisoire sur un de ces postes restés vacants nous paraît donc contraire à ce principe national. Dans toutes les académies c'est le cas et d'ailleurs dans la notre aussi. Cela a par exemple été le cas sur le poste spécifique voile du Lycée Yssap de Sainte Anne l'année précédent l'affectation définitive que nous contestons maintenant depuis un an au Tribunal Administratif.

3 - Nous constatons que la procédure concernant la publication du poste Danse au Clg Macal de Saint François n'a pas été respectée. En effet, comme nous avons pu vous le démontrer, le poste n'était pas étiqueté dans SIAM. Des collègues ont refusé de postuler malgré notre alerte de peur qu'on les accuse de

profiter de cette faille excluant les collègues n'ayant pas eu nos informations. Ils s'attendaient à ce que la procédure soit invalidée par l'administration et re-publiée. Ce n'est pas encore trop tard.

Veillez croire, Mme la Rectrice, en notre attachement au service public d'Éducation.

Pour la section académique  
du SNES-FSU ,

Laidi Benhaddou  
Co-secrétaire académique du SNES-FSU



Pour la section académique  
du SNEP-FSU ,

Emmanuel Roublot  
Secrétaire académique du SNEP-FSU



Copies :

- SG : Dominique Bergopsom
- DRRH : Frédérique Michaux
- DAASEN : Adélaïde Tine
- Enseignants